



## Retard de livraison d'un site web ...

Par **Leyoy**, le **08/02/2009** à **13:33**

Bonjour,

j'ai signé un contrat pour la création d'un site internet le 5 octobre 2008. Le contrat stipule un développement de 3 mois.

4 mois plus tard le site est toujours pas fini suite à des problèmes de sous-traitance ... on me demande entre autre de rajouter des fonds pour finir le site en détails.

Je pense qu'il y aura 2 mois de retard dans le meilleur des cas.

Que puis-je exiger ? Puis-je demander des indemnités de retard ? Si oui combien ? ...

Merci par avance de vos réponse car je suis dans le flou total et j'aimerais avoir des billes pour conforter ma position.

Cordialement